

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 juin 2022 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

20 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2022-06-160

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec le retrait du point 4.1.3.8.

ADOPTÉ

2022-06-161

1.3. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et 24 mai 2022

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022.

ADOPTÉ

1.4. Dépot du rapport financier au 31 décembre 2021

En conformité avec l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier 2021 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre est déposé. Le maire Burcombe demande à la directrice des Finances et de la Trésorerie de faire rapport des faits saillants qu'il contient, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil ordonne que ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions à Caroline Cusson suite à la présentation des états financiers 2021:

RON MYLES :

1) Pour le projet St-Jude - Montagne, quelle proportion est subventionnée par le gouvernement du Québec?

RÉPONSE (de la trésorière Caroline Cusson): 50% de subvention de Québec.

LORRAINE BRISCOE:

2) Il y a un montant de 59 000\$ pour les intérêts des soldes pour les comptes de taxes. Ce montant est beaucoup plus élevé que le montant prévu au budget. Pourquoi cette différence?

RÉPONSE (de la trésorière Caroline Cusson): : En 2020, le Conseil a décidé de ne pas charger des intérêts sur les soldes des comptes de taxes. Pour cette raison, c'était plus difficile d'estimer les intérêts pour 2021. De surplus, en 2021, il y avait deux ou trois cas spécifiques qui comportaient des soldes importants impayés dans les délais. Ces principales raisons ont fait en sorte que le montant réel des intérêts diffère des prévisions dans le budget 2021.

Questions au Conseil:

PAM WAGNER:

3) Concerning Ricova: There are missed pickups. The service is awful. The leaves and branches were not picked up. Some was picked up with compost? What can the Town do? Can the town give financial penalties to Ricova?

RÉPONSE (du maire Burcombe): The Town did hold back a percentage of the payment in January and February to reflect incomplete service. There are few other options. Other Towns have Matrec. These Towns are also having similar problems with Matrec. Lack of drivers, and so on. If the Town cancels the contract with Ricova, there is no obvious replacement. It's an ongoing process. We call Ricova all the time. Every day. We tell them about the complaints we receive.

For the public tender, the Town was obliged by law to accept the submission of Ricova, which was the lowest by a considerable amount. Now, the cost of gas has risen, which doesn't help Ricova. It's not clear what the solution is. We have heard stories of things like branches being picked up in the regular garbage, which defeats the whole purpose of separating items. We are well aware of the problem. People should continue to register their complaints.

(du directeur général Gilbert Arel): Every day, Ricova receives a list from the Town of places where the service was missed. The Town did receive a legal letter from Ricova saying that they have problems with finding drivers, and so on. Other businesses have the same problem. It's an excuse, but it is not acceptable. They have to provide a proper service. We're on it. We're building a file. More generally, please be nice to the receptionists. They're dealing with these calls from citizens all day. The problem is not their fault.

ALAN EASTLEY:

4) Concerning cycling and the crossing of the path at the bottom of Fisher Hill. Is it possible to have some signage there?

Bondville Road between Colibris and Domaine Brome is in terrible shape. It's dangerous for cyclists and even motorists. Can the Town do anything about that?

RÉPONSE (du maire Burcombe): The Minister of Transport will be painting the crosswalk. The MTQ wouldn't do anything when the proposed crossing was at a 45-degree angle. We paid for work to make it a perpendicular crossing.

That part of Bondville Road is a provincial road, so again it is the MTQ's responsibility. We have told the MTQ about the state of the road. They have to do the repairs.

DENISE BRODEUR

5) Au sujet de la vitesse sur la rue Bondville. Le déplacement pour les piétons est dangereux à cause de la vitesse excessive des véhicules et les angles morts. Elle a trop peur de marcher au dépanneur. Il y a des camions et des pickups. La rue est étroite. Est-ce qu'il y aura bientôt des mesures concrètes prises par la Ville pour ce problème? Qu'est-ce que je peux faire comme citoyenne afin d'aider le Conseil? Est-ce que je dois appeler la police tous les jours? Faire une patrouille citoyenne?

RÉPONSE (du maire Burcombe) : La présence policière tous les jours n'est pas possible. La police couvre une grande région et fait face à des situations similaires partout. Cependant, le Conseil a décidé de diminuer la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la rue Bondville. Nous allons installer plus de pancartes indiquant la vitesse de 40 km/h. Nous allons installer

périodiquement le panneau électronique à plusieurs endroits. Au parc Terrasse Carke, nous allons installer une traverse piétonnière. La Ville a aussi commandé une étude pour un plan d'action pour la mobilité. Ce plan comprend la possibilité d'installer la voie cyclable les deux côtés de la rue.

MME. MOISAN

6) Au sujet de la vitesse sur Bondville. Il y a beaucoup de trafic autant le jour que le soir par des gens qui se déplacent vers Knowlton. Elle dit que l'important est de calculer combien de personnes roulent au-delà de la vitesse permise. Un camion "loader" avec pelle a essayé de manœuvrer en avant d'un terrain sur Bondville. C'était très dangereux, car les voitures ne ralentissaient pas. Elle demande des dos d'âne. Elle croit que ce serait une bonne chose. Ces dos d'âne peuvent être enlevés l'hiver.

HÉLÈNE DROUIN

7) Au sujet du sentier pédestre. Est-ce que la Ville est responsable de l'entretien jusqu'à la frontière de la Ville au nord? Une amie s'est blessée en trébuchant sur le sentier dans le secteur nord. Il y a très peu de gravier.

RÉPONSE (du maire Burcombe) : La Ville fait l'entretien jusqu'à la frontière de Shefford. Il a parlé récemment à ce sujet avec le directeur des Travaux publics. Les grosses pluies des derniers jours ont endommagé certains endroits sur les sentiers. La section entre les deux parties de la rue Doucet a besoin d'un rechargement complet.

RON GLOWE

8) Fisher Point: The Town has come in twice to do the road. The first time, it was gravel. The rain washed it away and the potholes were back. The second visit was scraping and gravel. There was more rain, which brought back the potholes. He wants to bring an engineer in to meet the Town to propose a new material (not asphalt) that would fix Fisher Point once and for all. He will be in contact with the Town in the next few weeks.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1. ADMINISTRATION

2022-06-163

4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 748 479,97\$
- Chèques émis #2022-07: 247 094,65\$

ADOPTÉ

4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1. Décomptes progressifs

2022-06-164

4.1.2.1.1. AO 2020-05 Réfection du chemin Iron-Hill - Libération de la retenue Eurovia Inc.

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif (facture A028 18000509 2022) pour la libération finale de la retenue de la compagnie Eurovia au montant de **54 351,68\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-05 Réfection du chemin Iron Hill;

ATTENDU l'Avis de conformité des travaux émis par la Ville en février 2021;

ATTENDU la confirmation finale en mai 2022 de Marc-André Boivin, Chef - Services techniques, que les travaux sont terminés et conformes;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif (facture A028 18000509 2022) pour la libération de la retenue de la compagnie Eurovia au montant de **54 351,68\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-05 Réfection du chemin Iron Hill, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-06-165

4.1.2.1.2. AO 2020-19 Services professionnels en ingénierie - Secteur Montagne - Décompte progressif 14 - Avizo

ATTENDU les demandes de paiement pour le paiement des décomptes progressifs #14 (facture 207059) et #15 (facture 207312) de la compagnie Avizo Experts-Conseils aux montants respectifs de **1096,63\$ et 3746,58\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-19 - Réfection secteur rue Montagne;

ATTENDU l'approbation de paiement de Marc-André Boivin, Chef - Services techniques;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement des décomptes progressifs #14 (facture 207059) et #15 (facture 207312) de la compagnie Avizo Experts-Conseils aux montants respectifs de **1096,63\$** et **3746,58\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-19 - Réfection secteur rue Montagne, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant .

ADOPTÉ

2022-06-166

4.1.2.1.3. AO VLB2021-09 Maisons mobiles West-Brome - Excavation St-Pierre & Tremblay inc.

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la facture 023502 du décompte progressif #2 de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. au montant de **387 768,97\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées au parc de maisons mobiles West-Brome;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projet de Génipur;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 023502 du décompte progressif #2 de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. au montant de **387 768,97\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées au parc de maisons mobiles West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-06-167

4.1.2.1.4. AO VLB2022-01 Réfection du chemin Johnston

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #1 de la compagnie GJ Ménard aménagement paysager inc. au montant de **138**

540,86\$, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2022-01 Réfection du chemin Johnston;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo Experts-Conseils;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 de la compagnie GJ Ménard aménagement paysager inc. au montant de **138 540,86\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2022-01 Réfection du chemin Johnston, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

ADOPTÉ

2022-06-168

4.1.2.1.5. AO 2016-05 Services d'ingénierie - Parc de maisons mobiles West-Brome

ATTENDU la facture 9679-A pour le paiement du décompte progressif # 25 de la compagnie Génipur au montant de **22 868,01\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 9679-A pour le paiement du décompte progressif # 25 de la compagnie Génipur au montant de **22 868,01\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

4.1.3. Ententes, contrats et mandats

2022-06-169

4.1.3.1. Octroi de contrat - Fête du 50e anniversaire de la Ville

- ATTENDU QUE le Conseil désire organiser une journée spéciale afin de souligner le 50e anniversaire de la Ville;
- ATTENDU QUE la thématique proposée est une fête foraine à la plage Douglass;
- ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
PPS Canada	28 744\$
Animation Concept	28 744\$

- ATTENDU QUE les deux soumissions conformes sont au même montant;
- ATTENDU QUE PPS Canada était la compagnie mandataire pour l'organisation d'un évènement dans le cadre de la fête de l'Halloween tenu au Centre Lac-Brome en 2021;
- ATTENDU la recommandation de Martin Lussier, directeur par intérim du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de PPS Canada;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accorde à PPS Canada le contrat de l'organisation d'une fête foraine pour le 50e anniversaire de la Ville au montant de **28 744\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2022-06-170

4.1.3.2. Octroi de contrat - Prolongement du réseau d'eau et d'égout - rue Cowell

- ATTENDU QUE Yvan Thériault, propriétaire des lots 4 522 501, 4 522 502, 4 522 503, et 4 522 504, cadastre de Québec, demande à la Ville de prolonger le réseau d'eau et d'égout de ces lots sur la rue Cowell;
- ATTENDU le Protocole d'entente signé par M. Thériault et la Ville spécifiant les conditions de ces travaux, notamment que la totalité des coûts sont à la charge de M. Thériault;
- ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
G.J. Ménard aménagement paysager inc.	56 222,78\$
Excavation Désourdy inc.	112 335,17\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	84 201,80\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de G.J. Ménard aménagement paysager inc au montant de **56 222,78\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, Chef des Services techniques, d'accepter la soumission de G.J. Ménard aménagement paysager inc.;

ATTENDU l'acceptation par M. Thériault par écrit de procéder aux travaux selon la soumission de G.J. Ménard aménagement paysager inc., le tout selon l'article 2.2.4 du Protocole d'entente;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à G.J. Ménard aménagement paysager inc au montant de **56 222,78\$**, taxes incluses le contrat pour le prolongement du réseau d'eau et d'égout de la rue Cowell aux lots 4 522 501, 4 522 502, 4 522 503, et 4 522 504, à condition que la totalité des coûts sont à la charge de M. Thériault.

ADOPTÉ

2022-06-171

4.1.3.3. Octroi de contrat - Génératrices

ATTENDU QUE le Conseil désire acheter deux génératrices pour les stations de pompage;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Groupe Maska inc.	69 674,85\$
Génératrices Drummond	75 078,68\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Groupe Maska inc. au montant de **69 674,85\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, Chef des Services techniques, d'accepter la soumission du Groupe Maska inc.;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Groupe Maska inc. le contrat pour l'achat de deux génératrices au montant de **69 674,85\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même l'excédent affecté pour les égouts et le traitement des eaux usées (poste comptable # 59-132-00-000).

ADOPTÉ

2022-06-172

**4.1.3.4. Mandat de signature - Demande d'aide financière -
Projet Cuisines collectives Clef en main**

ATTENDU QUE les organismes Action communautaire Lac-Brome, Centre de bénévolat Mieux-Être Lac-Brome, Banque alimentaire de Lac-Brome, et la Table de développement des communautés du pôle de Lac-Brome ont reçu une aide financière du *Réseau de développement social de Brome-Missisquoi* en lien avec le projet *Cuisines collectives Clef en main*;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate Martin Lussier, directeur par intérim du Service de Loisirs, du Tourisme, Culture et de Vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente encadrant l'aide financière octroyée à Action communautaire Lac-Brome, Centre de bénévolat Mieux-Être Lac-Brome, Banque alimentaire de Lac-Brome, et la Table de développement des communautés du pôle de Lac-Brome du *Réseau de développement social de Brome-Missisquoi* en lien avec le projet *Cuisines collectives Clef en main*, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-06-173

**4.1.3.5. Mandat de signature - Cession des lots à la ville -
secteur Bondville**

ATTENDU QUE la succession de Jeanne Dubreuil est propriétaire des lots suivants:

1) Matricule 7911-74-4199
Lots 3 939 420, 3 939 443, 3 939 451, 3 939 459, 3 939 460, 3 939 485, 3 939 483

2) Matricule 7911-58-6934
Lot 3 939 425

3) Matricule 7911-57-9250
Lot 3 939 416

ATTENDU QUE ces lots sont des tronçons des rues Saint-Jude, Montagne, Harvey, Roberge, Lionel, et Cowell;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Ville de se porter acquéreur de ces tronçons de rues, étant donné qu'elles servent comme chemins publics depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, ne s'oppose pas à l'acquisition de ces lots par la Ville;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente, ainsi que de tout autre document nécessaire à donner effet à cette résolution, pour l'achat des lots suivants de la succession de Jeanne Dubreuil:

1) Matricule 7911-74-4199
Lots 3 939 420, 3 939 443, 3 939 451, 3 939 459, 3 939 460, 3 939 485, 3 939 483

2) Matricule 7911-58-6934
Lot 3 939 425

3) Matricule 7911-57-9250
Lot 3 939 416

QUE le prix de l'achat est de 1\$;

QUE la Ville devra payer tout frais de notaire et autres frais reliés à cette transaction.

ADOPTÉ

2022-06-174

4.1.3.6. Mandat de signature - Protocole pour l'opération du barrage Foster

ATTENDU l'importance de bien gérer le niveau du lac;

- ATTENDU l'entente en vigueur avec la ville de Bromont;
- ATTENDU la nouvelle réalité en lien avec les changements climatiques;
- ATTENDU le Protocole pour l'opération du barrage Foster présenté par les Services techniques de Ville de Lac-Brome;
- ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, d'accepter ce Protocole;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accepte le Protocole pour l'opération du barrage Foster.

ADOPTÉ

2022-06-175

4.1.3.7. Mandat de signature - Ministère des Transports – Convention d'aide financière au projet Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

- ATTENDU QUE la Ville a fait une demande d'aide financière au Ministère des Transports dans le cadre du projet Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

- ATTENDU QUE le Ministère des Transports a accordé une aide financière de **380 383\$**, un montant qui nécessite la signature d'une convention formelle entre la Ville et le ministère;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention d'aide financière et tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

4.1.4. Ressources humaines

2022-06-176

4.1.4.1. Embauche Secrétaire - Réceptionniste - Service des Loisirs

- ATTENDU QUE le poste à temps plein de *Secrétaire - Réceptionniste* au service des loisirs, tourisme, culture et vie

communautaire sera vacant dès le 30 juin 2022 suite au départ à la retraite de Pearl Duquet;

ATTENDU QUE madame Emily Spour-Willey occupe ce poste à temps partiel depuis 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Lussier, directeur *par intérim* du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire d'embaucher madame Emily Spour-Willey au poste de *Secrétaire - Réceptionniste* au Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'embauche de madame Emily Spour-Willey au poste de *Secrétaire - Réceptionniste* au Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, en date du 30 juin 2022;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et aux conditions et modalités convenues avec le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé.

ADOPTÉ

2022-06-177

4.1.4.2. Permanence - James Johnston

ATTENDU la résolution 2021-12-404;

ATTENDU la recommandation du Directeur des Travaux publics et Services techniques, Robert Daniel, concernant la permanence de monsieur James Johnston aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de *Opérateur - Voirie*;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 6 juin 2022, la permanence de monsieur James Johnston au poste de *Opérateur - Voirie*.

ADOPTÉ

4.1.5. Divers

2022-06-178

4.1.5.1. Surplus libre – Affectation (Barrage de l'étang du moulin)

ATTENDU l'importance de moderniser les infrastructures municipales et de rénover le barrage de l'étang du moulin;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 2021-10 - Reconstruction du barrage de l'étang du moulin pour un montant de 3 039 000\$;

ATTENDU QU' il existe déjà aux livres une affectation du surplus d'une année précédente au montant de 1 000 000\$ pour ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus supplémentaire de **600 000\$** afin de réduire le financement nécessaire pour la reconstruction du barrage de l'étang du moulin;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de **600 000\$** pour des dépenses futures de fonctionnement pour la reconstruction du barrage de l'étang du moulin.

ADOPTÉ

2022-06-179

4.1.5.2. Surplus libre – Affectation (Réfection des routes)

ATTENDU la nette amélioration du réseau routier depuis plus cinq ans;

ATTENDU le désir des élus d'accélérer la réfection des chemins sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QU' il existe déjà aux livres une affectation du surplus d'une année précédente au montant de 1 000 000\$;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus supplémentaire de **600 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de Lac-Brome;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de **600 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de la Ville.

ADOPTÉ

2022-06-180

4.1.5.3. Surplus libre – Affectation (Caserne d’incendie)

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l’acquisition d’un terrain ainsi que l’élaboration de plans et devis pour la construction d’une nouvelle caserne d’incendie;

ATTENDU le désir des élus de procéder à la construction d’une nouvelle caserne d’incendie sur la rue Victoria;

ATTENDU QU’ il existe déjà aux livres une affectation du surplus d’une année précédente au montant de 500 000\$ pour ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus supplémentaire de **300 000\$** pour des dépenses futures d’investissement pour la construction de cette caserne;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil affecte un montant de **300 000\$** pour des dépenses futures d’investissement pour la construction d’une caserne d’incendie sur la rue Victoria.

ADOPTÉ

2022-06-181

4.1.5.4. Surplus libre – Affectation (Égout - traitement des eaux usées)

ATTENDU QUE la Ville veut moderniser le réseau des égouts et le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **54 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation du réseau des égouts et traitement des eaux usées;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil désire affecter un surplus de **54 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation du réseau des égouts et traitement des eaux usées.

ADOPTÉ

4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

4.2.1.1. **Règlement 2022-06 - Emprunt de 1 550 000\$ afin de financer l'acquisition d'un véhicule autopompe**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, a une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2022-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le service d'incendie de Ville de Lac-Brome)

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est **déposé et dûment présenté** par M. Patterson, qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Plus spécifiquement, son objet vise à financer l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le service d'incendie.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.2. **Règlements - Adoption**

2022-06-182

4.2.2.1. **Règlement 2022-05 - Emprunt de 400 000\$ pour un surpresseur sur la rue Montagne**

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation (dépôt) du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE cet emprunt est subventionné à 100%;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2022-05 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte le Règlement 2022-05 décrétant un emprunt de **400 000\$** pour l'achat d'un surpresseur nécessaire aux travaux sur la rue Montagne à la Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2022-06-183

4.2.2.2. Règlement 615-2 modifiant le règlement 615 concernant la paix, l'ordre et les nuisances

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation (dépôt) du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 2 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 615-2 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte le Règlement 615-2 modifiant le règlement 615 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

ADOPTÉ

5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Le conseiller Lee Patterson mentionne qu'il assistera à la réunion de la Table de logement de la MRC Brome-Missisquoi la semaine prochaine. Il sera accompagné par Jean-François Joubert, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement du 24 mai 2022.

5.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2022-06-184

5.3.1. 44, rue Saint-Paul, lot #4 266 355, zone URA-23-K15

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de fenêtres;

ATTENDU la résolution CCU22-035 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement des fenêtres au 44, rue Saint-Paul, lot 4 266 355, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

2022-06-185 5.3.2. 87, rue Saint-Paul, lot #4 266 491, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution du Conseil 2021-12-409, qui a approuvé une demande de PIIA pour cet immeuble;

ATTENDU la résolution CCU22-036 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principale au 87, rue Saint-Paul, lot 4 266 491, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2022-06-186 5.3.3. 88, chemin Lakeside, lot #4 266 353, zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU22-037 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 88, chemin Lakeside, lot 4 266 353, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2022-06-187 5.3.4. 141, chemin Lakeside, lot #4 266 363, zone URA-17-K15

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un garage comme bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution CCU22-038 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un garage comme bâtiment accessoire au 141, chemin Lakeside, lot 4 266 363, zone URA-17K15.

ADOPTÉ

2022-06-188 5.3.5. 285, chemin de Knowlton, lot #4 471 091, zone UCV-6-L15

Nature de la demande: Modification de la galerie

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification de la galerie;

ATTENDU la résolution CCU22-039 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de modification de la galerie au 8, chemin Knowlton, lot 4 471 091, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2022-06-189 5.3.6. 308, chemin de Knowlton, lot #4 266 256, zone UCV-5-K15

Nature de la demande: Modifications d'enseignes

ATTENDU le dépôt d'une demande de modifications d'enseignes;

ATTENDU la résolution CCU22-040 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de modifications d'enseignes au 308, chemin Knowlton, lot 4 266 256, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2022-06-190 5.3.7. 489, chemin de Knowlton, lot #4 266 012, zone UC-5-L14

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un garage comme bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution CCU22-042 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un garage comme bâtiment accessoire au 489, chemin Knowlton, lot 4 266 012, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2022-06-191 5.3.8. 512, chemin de Knowlton, lot #4 267 427, zone UC-4-L13

Nature de la demande: Construction d'une terrasse commerciale

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'une terrasse commerciale;

ATTENDU la résolution CCU22-043 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'une terrasse commerciale au 512, chemin Knowlton, lot 4 267 427, zone URA-17K15.

ADOPTÉ

5.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public a invité toute personne intéressée d'assister à cette réunion ou à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 12h, le 6 juin 2022.

2022-06-192 5.4.1. 7, rue Korner, lot #4 264 725, zone AFB-5-D15

Nature de la demande: Régularisation de l'implantation d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 3,43 mètres de la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge latérale à 5,00 mètres pour la zone AFB-5-D15;

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 4,72 mètres de la ligne arrière de lot;

ATTENDU la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge arrière à 5,00 mètres pour la zone AFB-5-D15;

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal localisé à une distance de 1,89 mètres d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 35 du règlement de zonage no. 596 fixe la distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire à 3,00 mètres pour la zone AFB-5-D15;

ATTENDU la résolution CCU22-032 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 3,43 mètres de la ligne latérale de lot au 7, rue Korner, lot 4 264 725, zone AFB-5-D15;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 4,72 mètres de la ligne arrière de lot de lot au 7, rue Korner, lot 4 264 725, zone AFB-5-D15;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal localisé à une distance de 1,89 mètres d'un bâtiment accessoire au 7, rue Korner, lot 4 264 725, zone AFB-5-D15.

ADOPTÉ

Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 4,96, 4,91, et 4,33 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge avant minimal à 6,0 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 2,37 mètres de la première ligne de lot latérale;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge minimal pour la première ligne de lot latérale à 3,00 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 1,89 et 1,00 mètres de la deuxième ligne de lot latérale;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge minimale pour la deuxième ligne de lot latérale à 2,00 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté donnerait au bâtiment principal une superficie à 38% de la superficie totale du lot;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe le pourcentage d'occupation maximale à 30% dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QU' en lien avec les travaux proposés, le demandeur à l'intention de démolir une galerie et un cabanon existants;

ATTENDU la résolution CCU22-033 du CCU et sa recommandation de refuser la demande;

ATTENDU QUE les demandeurs, Robert et Nathalie Bollinger, sont présents et ont argumenté pour l'approbation de leurs demandes par le conseil;

ATTENDU QUE constatant que le Conseil avait l'intention de refuser les demandes, les demandeurs ont formellement demander au Conseil de retirer la demande afin qu'ils puissent les retravailler;

Il est

*Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil reporte les quatre demandes de dérogation mineure au 20, rue Prouty, lot 3 939 044, UV-4-I12.

ADOPTÉ

2022-06-194

5.4.3. 188, rue de Bondville, lot #3 938 672, zone UV-13-J13

Nature de la demande: Implantation d'une génératrice en cour avant

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'une génératrice en cour avant;

ATTENDU QUE la note 24 du tableau de l'article 31 du règlement de zonage no. 596 stipule qu'une génératrice peut être installée seulement en cour arrière;

ATTENDU QUE la cour arrière de cette propriété est localisée majoritairement en bande de protection riveraine;

ATTENDU la résolution CCU22-034 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'implantation d'une génératrice en cour avant à une distance de 21 mètres de la ligne avant au 188, rue de Bondville, lot 3 938 672, zone UV-13-J13, à condition que le demandeur installe un écran végétal entre la génératrice et la rue.

ADOPTÉ

5.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

2022-06-195

5.6.1. 562, chemin Knowlton, lot 4 266 699, zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement du lot 4 266 699 afin de créer un lot à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou

espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil exige une contribution monétaire de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande.

ADOPTÉ

2022-06-196

5.6.2. 70, chemin Foster, lot 4 265 203, zone UMV-2-D16

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'une partie du lot 4 265 203 afin de créer trois lots à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil exige une contribution en terrain de 10% de la superficie totale du terrain visé par cette demande.

ADOPTÉ

5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

2022-06-197

5.7.1. Lots 5 607 633 et 4 686 183, zone ID-16-F8

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour l'aliénation des lots 5 607 633 et 4 686 183, Cadastre du Québec;

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'une résidence), visant le lot 5 607 633, Cadastre du Québec,

ATTENDU les résolutions du Conseil 2022-01-020 et 2022-04-118 affirmant que la demande est conforme en ce qui concerne l'aliénation des lots 5 607 633 et 4 686 183;

ATTENDU QUE les demandes sont conformes aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

ATTENDU QUE les demandes ne consistent pas en un morcellement, ni à un lotissement, elles sont permises selon les règlements de la Ville, notamment le règlement 597 de lotissement;

ATTENDU QUE le Conseil constate que les deux lots sont dans une zone d'îlot déstructuré (ID-16-F8);

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation de la CPTAQ visant l'aliénation des lots 5 607 633 et 4 686 183, Cadastre du Québec;

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'une résidence), visant le lot 5 607 633, Cadastre du Québec.

ADOPTÉ

5.8. Autres

5.8.1. Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 596-12

Les 27 et 28 mai 2022, la ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le règlement 596-12 sur la location à courte durée.

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 218.

373 personnes habiles à voter ont signé le registre.

Le greffier Owen Falquero dépose Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 596-12.

2022-06-198

5.8.2. Désignation des personnes chargées de l'application des règlements

ATTENDU QUE certains règlements de la Ville donne au Conseil le pouvoir de nommer des personnes chargées de l'application de divers règlements en lien avec la gestion du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil veut octroyer ces pouvoirs d'application aux employés engagés sur contrat en 2022 au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes comme personnes chargées de l'application de tout règlement nécessaire en lien avec leur emploi à la Ville:

- i) Jean-François Charbonneau
- ii) Caitlyn Needham
- iii) Benjamin Gagné

QUE le Conseil octroie aux personnes mentionnées ci-dessus tout pouvoir que possède un Inspecteur municipal, notamment les pouvoirs énumérés à l'article 13 du règlement de zonage, le pouvoir de délivrer des permis, ainsi que le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2022-06-199

5.8.3. PPCMOI rue Julien - Lots 6 422 143 à 6 422 150

ATTENDU QUE le 4 avril 2022, le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome a adopté la résolution numéro 2022-04-121. Cette résolution a adopté le premier projet d'une demande du propriétaire 9433-9322 Québec inc., le tout en vertu du Règlement numéro 406 ayant trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Lac-Brome.

ATTENDU QUE ce projet de PPCMOI est un projet de développement résidentiel de 67 unités multifamiliales locatives dans sept bâtiments sur les lots 6 422 143 à 6 422 150, rue Julien, zone UC-4-L13, district d'East-Hill;

ATTENDU QU' une réunion publique de consultation pour ce projet a eu lieu le 26 avril 2022;

ATTENDU QUE le 2 mai 2022, le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome a adopté la résolution numéro 2022-05-148. Cette résolution a adopté le second projet du PPCMOI;

ATTENDU QUE la Ville a tenu une période pour la réception des demandes de participation à un référendum concernant ce PPCMOI;

ATTENDU QUE le nombre minimum de demandes requises était de 12 dans une des zones impliquées;

- ATTENDU QUE la Ville a reçu au moins 95 demandes valides de participation à un référendum;
- ATTENDU QUE la prochaine étape du processus d'adoption de ce PPCMOI est la tenue d'un registre pour l'enregistrement de personnes demandant la tenue d'un référendum sur ce PPCMOI;
- ATTENDU la demande écrite des demandeurs 9433-9322 Québec inc de retirer le PPCMOI et d'arrêter le processus d'adoption;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accepte la demande des demandeurs de retirer le PPCMOI;
- QUE le Conseil retire et rejette la demande de PPCMOI du demandeur 9433-9322 Québec inc. pour un projet de développement résidentiel de 67 unités multifamiliales locatives dans sept bâtiments sur les lots 6 422 143 à 6 422 150, rue Julien, zone UC-4-L13, district d'East-Hill.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Rapport mensuel du directeur du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvrard mentionne que, pour le mois de mai, on a signalé 24 appels d'incendie mineurs, 4 appels d'incendie majeurs et 66 appels pour les premiers répondants.

2022-06-200

6.2. Programme de subvention (PRACIM) - caserne incendie

- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance du Guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et qu'elle a déposé une demande de subvention pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie ;
- ATTENDU QUE la caserne présente des anomalies en lien avec la loi sur la santé et la sécurité du travail (manque d'espace adéquat, ventilation manquante et faiblesse de la structure du bâtiment) ;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;
- QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance du guide PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'y appliquent ;
- QUE la Ville de Lac-Brome s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- QUE la Ville de Lac-Brome confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;
- QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome autorise madame Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de l'obtention de ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉ

2022-06-201

6.3. Désignation de statut de Fonctionnaire désigné - Règlements 545 et 615

- ATTENDU la résolution 2022-04-098 octroyant le contrat pour services de sécurité à la Plage Douglass et au Parc Tiffany pour 2022 à la compagnie Groupe de sécurité Garda SENC (Gardaworld);
- ATTENDU le règlement 545 de la Ville concernant la Circulation et le Stationnement;
- ATTENDU le règlement 615 de la Ville concernant la Paix, l'Ordre et les Nuisances;
- ATTENDU QUE le gardien en service aura comme mandat de, notamment, surveiller les lieux publics et de contrôler l'accès aux lieux et stationnements publics;
- ATTENDU QUE le gardien en service aura le plein pouvoir d'appliquer les Règlements 545 et 615 et de délivrer des constats d'infraction à toute personne qui ne respecte pas ces règlements;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon*

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes, ainsi que tout autre gardien en service de Groupe de sécurité Garda SENC, comme «Fonctionnaire désigné » selon les Règlements 545 et 615, avec tous les pouvoirs de coercition énumérés dans ces règlements:

- Alexandre Page
- Josée Courtemanche
- Michel Vézina
- Jean-René Azor
- Giselle Dow
- Emily Carrier

QUE le Conseil autorise le «Fonctionnaire désigné» à donner des constats d'infraction en vertu des Règlement 545 et 615 et de faire respecter ces règlements;

QUE cette désignation devient caduque avec la fin du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC.

ADOPTÉ

6.4. Dépôt du rapport des trois réunions du comité de sécurité nautique

Le conseiller Patrick Ouvrard dépose le rapport des trois réunions du Comité de sécurité nautique.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et des Services techniques.

La conseillère Shelley Judge mentionne que le projet de réfection du chemin Johnston se poursuit, ainsi que le projet d'infrastructure au parc de maisons mobiles à West-Brome.

Le service d'horticulture est actif un peu partout sur le territoire de la Ville.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante mentionne que la plage Douglass ouvrira pour la saison la fin de semaine du 18 juin. La Ville accueillera 141 jeunes aux camps de jour pour l'été.

2022-06-202

8.2. Demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivant:

- Tour du Lac Brome 10 000\$
- Holy Trinity Church - Barbecue: 1 500\$
- Festival du cinéma de Knowlton: 4 000\$

ADOPTÉ

2022-06-203

8.3. Demande d'utilisation du domaine public

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour l'activité suivante:

Knowlton Harmony Band
Parc Coldbrook
le 24 juillet 2022, de 15 à 16
En cas de pluie: reporté au 7 août 2022.

ADOPTÉ

2022-06-204

8.4. Déclaration des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Lac-Brome et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant

le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la Ville de Lac-Brome, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

2022-06-205

8.5. Municipalité amie des aînés - demande de subvention - Bloc sanitaire - Terrasse CARKE

ATTENDU le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'une infrastructure utilisée pour les aînés;

ATTENDU QUE le Conseil désire déposer une demande de subvention au PRIMADA pour le projet du bloc sanitaire au parc Terrasse CARKE;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise madame Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du programme PRIMADA, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil a pris connaissance du Guide du PRIMADA et engage la Ville à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville s'engage d'assumer tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

HÉLÈNE DROUIN :

9) Au sujet de deux génératrices que le Conseil vient d'acheter. Combien d'autres sont à acheter afin de compléter les achats pour chaque station de pompage?

En ce qui concerne le Protocole de gestion du barrage Foster (adopté par le Conseil lors de la réunion), quels sont les changements par rapport à la gestion actuelle du barrage?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Nous achetons 2 génératrices par année. Nous priorisons les emplacements les plus importants.

(du directeur général Gilbert Arel): Pour compléter les achats, nous devons acheter 2 génératrices par année pour les trois prochaines années.

Pour le protocole, il n'y a aucun changement en ce qui concerne Bromont. En général, le protocole codifie notre procédure de gestion actuelle.

ALAN EASTLEY

10) Concerning garbage services: Matrec uses an automated system, whereas Ricova has a person emptying the container into the truck. The problems of finding manpower are thus partly Ricova's own fault.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Ricova is missing drivers. The company has ordered new trucks that I understand are automated. These trucks are apparently backordered.

RON GLOWE

11) He asks for a copy of the Protocole pour l'opération du barrage Foster.

RÉPONSE (du maire Burcombe): The Town Clerk, Owen Falquero, will provide it.

SUE SCOTT

12) Why are contractors allowed to put advertising sign in front of their projects. There used to be a sign mandate in this Town. What happened to that?

RÉPONSE (du maire Burcombe): These signs are allowed to stay up for a maximum of 12 months. There are some places where the signs have been up longer than that, up to 2 years. We'll look at those examples and ask that the signs be removed.

GUYLAINE MORIN

13) Elle compare le chemin Brome à la frontière de Bromont et de Lac-Brome avec le chemin Fulford. Côté Bromont, le chemin est bien asphalté, l'accotement est large et propre, et la présence de cyclistes est indiquée avec de la peinture. Sur le chemin Fulford, le chemin est en mauvais état, à certains endroits il n'y a presque pas d'accotement. Est-ce que la Ville a l'intention de suivre l'exemple de Bromont?

RÉPONSE (du maire Burcombe): La Ville a l'intention de faire le pavage total du chemin Fulford. Nous attendons une subvention du gouvernement. La subvention va couvrir 75% des frais des travaux. Entre-temps, nous ferons des réparations ponctuelles. Quand les travaux seront faits, il y aura un corridor de sécurité de chaque côté du chemin.

MARC PELLETIER

14) Au sujet des appareils électroniques désuets: étant donné que la Ville refuse de mettre le petit conteneur d'ARPE-Québec à côté de la caserne et ne peut pas sensibiliser un commerçant local à accepter un tel conteneur, il demande à la Ville de faire la promotion des emplacements permettant le dépôt des tels appareils: Waterloo, Potton, garage municipal de Cowansville

RÉPONSE (du maire Burcombe): Les résidents de Lac-Brome n'ont pas le droit d'aller aux Éco-Centre de Waterloo et Potton, étant donné qu'ils résident dans une autre MRC. Ils peuvent les apporter à l'Éco-Centre de Cowansville. Cela dit, le Conseil a discuté de la situation ce matin. Nous avons décidé d'étudier la possibilité de mettre un conteneur spécifiquement pour les appareils électroniques au garage municipal. Un problème est que souvent les gens vont finir par laisser plein d'autres choses sur le site, et non seulement les appareils électroniques.

YVES LEVEILLÉ:

15) Il demande à la Ville d'amender ses règlements afin de sévir contre ceux qui coupent des arbres illégalement, notamment en imposant des amendes beaucoup plus élevées que ceux en vigueur actuellement. Il comprend que la Ville étudie un amendement dans ce sens. Il veut savoir où la Ville en est rendu dans ce processus.

RÉPONSE (du maire Burcombe):La Ville prépare un amendement omnibus des règlements de zonage. Le processus va débiter à l'automne.

2022-06-206

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h39.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier

